

JUSTIFICATIFS

DE L'ESTIMATION DU BUDGET DE MANA

Remarques préliminaires

- Rappelons que la finalité de ce travail n'a pas été d'établir l'état exact des finances de mère Javouhey mais de savoir si le soupçon à son endroit d'« appât du lucre », ainsi formulé par le gouverneur Laÿrle, était justifié. À cette fin, il a été systématiquement retenu l'hypothèse de l'enrichissement qui lui était la plus défavorable. Face à plusieurs suppositions, nous avons donc toujours choisi celle qui favorisait ses recettes et celle qui minimisait ses dépenses.
- Compte tenu de la nature de cette annexe, l'orthographe authentique de mère Javouhey ne présente aucun intérêt. Pour le confort de la lecture, nous reprenons l'orthographe de la correspondance éditée.
- Il est un poste qui fait question, celui des finances du magasin. En raison d'une gestion interne, ses finances ne figurent dans aucune source officielle et mère Javouhey ne s'est jamais souciée d'établir une comptabilité. Tout juste nous sont parvenues quelques calculs qu'elle devait effectuer pour préparer ses lettres, et qu'elle oubliait ensuite dans ses poches ou des tiroirs. L'engagement oral prévalait, les paiements se faisaient de la main à la main, parfois remplacés par des marchandises. Quand bien même un matériel plus précis nous serait parvenu qu'il restituerait mal les comptes du magasin. Une personne vraiment dans le besoin ne payait pas. Pour cette raison, le magasin fait l'objet d'un traitement à part dans la partie « recettes » après les subventions et les ventes à Cayenne.
- Toutes les valeurs sont en francs (F).
- La ligne qui suit chaque année est extraite du tableau des pages 126 et 127 de la thèse, présentant un budget fictif. Pour une meilleure visibilité, la case en cours de justification est colorée en grisé.
- La présentation choisie est avant tout pragmatique, à la mesure des moyens mis en œuvre pour rassembler des sources fort disparates et de qualité inégale.

1. Recettes

Les recettes ici présentées sont composées de subventions, de recettes propres résultant de ventes à Cayenne, et des recettes du magasin de Mana. Ce dernier point constitue un véritable imbroglio.

1.1. Subventions

1836

Subventions	146 078	25 000	25 000	45 000	55 000	55 000	55 000	431 078
--------------------	----------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------

Allocation d'installation	96 800
Subvention de Mana	25 000
"Supplément Saint-Hilaire"	12 278
Abonnement de 12 sœurs	12 000
Total	146 078

Allocation d'installation Cette allocation est attribuée aux termes de l'article 13 de l'arrêté du 18 septembre 1835. Sont compris dans les allocataires les Sénégalais que mère Javouhey a emmenés avec elle de Saint-Louis où le bâtiment a fait escale en janvier 1836.¹

Subvention de Mana La subvention de Mana de 25 000 F est attribuée aux termes de l'article 3 de l'arrêté du 18 septembre 1835. Elle concerne le paiement des salaires des personnes en poste à Mana.

"Supplément Saint-Hilaire". Il s'agit d'une somme prélevée par le directeur des colonies sur le reliquat d'un « Fonds de 22 380,28 F qui est resté dans la caisse coloniale à titre de dépôt et qui provient de retenues proportionnelles exercées pendant les exercices 1819, 1820, 1821. Dépêche ministérielle du 16 décembre 1828 n°302. »² Le chiffre de 12 278 F est donné par deux membres du Conseil colonial, auteurs d'un rapport à charge contre mère Javouhey.³

Abonnement de 12 sœurs. 12 000 F sont versés aux termes d'une convention d'abonnement signée avec la congrégation en 1822 pour une somme de 1000 F par sœur et pour cinq ans (thèse, p. 131). Rien ne nous permet de savoir si, comme les salaires des sœurs, ils sont compris dans la subvention. Dans le doute, et compte tenu du parti pris de ne pas rendre la partie facile à la supérieure générale, nous comptons ces défraiements en partie "recettes", comme s'ajoutant donc aux subventions du ministère de la Marine et des Colonies.

¹. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20). « Sommes payées à Mme Javouhey de 1835 à 1837, état au 31 mai 1837 ». Pour être tout à fait exact, précisons que ce tableau ne fait état que de 476 enrôlés et six Sénégalaises. L'oubli d'un petit Jules né en 1837 et du jeune Zéphyr a été corrigé ultérieurement mais nous n'avons pas le document faisant allusion explicitement au versement de 200 F pour chacun d'eux.

². ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), dépêche ministérielle, 2 avril 1836.

³. AEA. Série VIII, 114, 6f, rapport des conseillers coloniaux Adolphe de Saint-Quantin et Henri Sauvage, lu à la session du Conseil colonial du 10 juin 1839.

1837-1839

Subventions	146 078	25 000	25 000	25 000	45 000	55 000	55 000	55 000
--------------------	---------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Subvention de Mana	25 000
---------------------------	---------------

Voir note 1836.

1840

Subventions	146 078	25 000	25 000	25 000	45 000	55 000	55 000	55 000
--------------------	---------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Subvention de Mana	45 000
---------------------------	---------------

Augmentation de la subvention. Suite à la lecture du rapport du gouverneur Nourquer du Camper (rapport Ducamper) et le soutien de ce dernier à une demande d'aide de mère Javouhey, le directeur des colonies a annoncé une augmentation budgétaire pour l'exercice 1840 : « Je l'ai prise en considération autant que je l'ai pu **en portant à 45 000 F pour 1840**, la dotation de l'établissement ». ⁴

1841-1843

Subventions	146 078	25 000	25 000	25 000	45 000	55 000	55 000	55 000
--------------------	---------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Subvention de Mana	55 000
---------------------------	---------------

1841. Nouvelle augmentation de la subvention sur décision ministérielle. ⁵

1842. Le budget 1842 n'est pas dans les sources mais une lettre confirme qu'il est le même que celui des années 1841 et 1843 : « Les chambres ont bien voulu accorder pour Mana en 1842 une allocation de 55 000 F égale à celle qui avait été obtenue pour 1841. J'espère que cette somme pourrait être augmentée si de nouveaux besoins se faisaient ressentir. » ⁶

1843. La somme de 55 000 F figure dans le budget proposé par mère Javouhey et dont le montant global a été entériné par le ministère le 9 septembre 1842. ⁷

^{4.} ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), le directeur des colonies au gouverneur, (lettre autographe), 18 janvier 1839.

^{5.} ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), dépêche ministérielle, 7 février 1840.

^{6.} SJDC. 2A.i.1.26, le ministre Duperré à Anne-Marie Javouhey, 2 juillet 1841.

^{7.} SJDC. Livre de la Correspondance officielle, budget de 1843.

1.2. Recettes propres (ventes à Cayenne)

Remarques

L'administration s'exprime en unités du système métrique dont, pour sa part, mère Javouhey fait un usage très modéré. Elle parle plus souvent en « milliers » soit des milliers de livres, une mesure équivalant à un petit demi-kilo. Nous arrondissons toutefois à cette quantité, puisque ceci n'affecte guère des résultats qui sont des estimations.

Les années 1836 à 1839 s'appuient uniquement sur des rapports qui ne précisent aucun coût unitaire des produits. La colonne en italique qui les présente est de notre fait. Elle avait pour but de vérifier la pertinence des bases de calcul par comparaison avec les tarifs fixés par l'administration. Nous les avons laissés car ce sont de bons repères.

1836

Ventes à Cayenne	640	4 523	10 026	25 121	21 100	27 400	29 694	39 520
------------------	------------	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Planches d'acajou	52 pièces	6	312
Bordages	15 pièces	12,50	187,50
Couac	350 kg	0,40	140
Total			639,50

Données extraites du rapport d'inspection de l'ordonnateur Guillet⁸. Celui-ci s'appuie sur les déclarations en douane. Les mêmes données figurent dans le récapitulatif présenté par le Conseil privé en sa session du 24 avril 1840, une fois arrêtés tous les comptes des années 1836-1839.⁹ Le coût unitaire des produits est dans le Bulletin officiel de la colonie.¹⁰ Les planches d'acajou devaient être particulièrement belles car le prix moyen d'une planche était de 2,75 à 3,25 F.

Recettes propres 1836 arrondies à	640 F
-----------------------------------	--------------

⁸. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), rapport de l'ordonnateur Guillet, 5 octobre 1839.

⁹. ANOM. FM/SG/GUY*/CORR 86, procès-verbal de la séance du Conseil privé, 24 avril 1840, extrait 6.

¹⁰. ANOM. BOGF, 1835, acte 202, tarifs pour l'achat et la recette de Planches de grignon et de bordages nécessaires au service pendant l'année 1836.

1837

Ventes à Cayenne	640	4 523	10 026	25 121	21 100	27 400	29 694	39 520
-------------------------	-----	--------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Madriers d'acajou	50 pièces	10	500
Planches d'acajou	200 pièces	6	1 200
Couac et riz	Non mentionné		2 822,75
Total			4 522,75

Mêmes sources que pour l'année 1836. Seul, le couac ne figure que dans le rapport de l'ordonnateur Guillet.

Recettes propres 1837 arrondies à	4 523 F
--	----------------

1838

Ventes à Cayenne	640	4 523	10 026	25 121	21 100	27 400	29 694	39 520
-------------------------	-----	-------	---------------	--------	--------	--------	--------	--------

	Quantité	Coût unitaire	Coût total
(Riz en paille)	1000 kg	0,25	(250)
(Couac)	4870 kg	0,40	(1 952)
Couac et riz (a)			5 489,44
Planches d'acajou	704 pièces	6	4 224
Bordages	16 pièces	12,50	200
Arcaba d'acajou ¹¹	1 pièce		100
Gargoulettes ¹²	1 croucrou ¹³		12
Total			10 025,44

(a). Rapport de l'ordonnateur Guillet, *op. cit.* L'ordonnateur signale une difficulté d'évaluation pour cette année. Les ventes ne sont pas toutes passées en douane. L'ordonnateur présente un résultat global de recettes dues au manioc et au riz qui dépasse notablement les 250 F de riz en paille et les 1 952 F de couac déclarés en douane. Pour cette raison, nous nous en tenons à son résultat général qui est supérieur. Les autres données figurent cependant dans le tableau mais entre parenthèses.

Recettes propres 1838 arrondies à	10 026 F
--	-----------------

¹¹. L'arcaba est la base du tronc de l'acajou avec la souche. Information donnée par Mme Lucienne Sabas, à Mana

¹². Une gargoulette est un vase.

¹³. Un croucrou est un panier fait de lianes. On y met du poisson, et autres victuailles. La mention d'un « croucrou de gargoulettes » est dans ce contexte un peu surprenante. La rigueur administrative s'accommodait donc de cette manière de comptage de vases ... La source n'en dit pas plus.

1839

Ventes à Cayenne	640	4 523	10 026	25 121	21 100	27 400	29 694	39 520
-------------------------	-----	-------	--------	---------------	--------	--------	--------	--------

	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Couac (a)	11700 kg	0,364	4260
Riz en paille	12 800 kg	0,25	3200
Maïs	750 kg		150
Sucre brut	90 kg	0,20	18
Café marchand	300 kg	2	600
Bordages	180 pièces	12,50	2250
Planches d'acajou	353 pièces	6	2018
Madriers d'acajou	800 pièces	10	8000
Planches de grignon (b)	1325 pièces	3,11	4125
Bœufs vivants	2	250	500
Total			25 121

(a). Le prix du couac étonne car il ne tombe pas juste. Nous le conservons toutefois car il est plausible et n'affecte pas un résultat final qui sera une approximation.

(b). Il en va de même pour le grignon que pour le couac. Son prix non plus ne tombe pas juste mais cette approximation reste dans la fourchette fixée par l'administration et le prix d'une pièce de bois varie selon sa qualité.¹⁴

Recettes propres 1839	25 121 F
------------------------------	-----------------

¹⁴. ANOM. FM/SG/GUY*/CORR 86, tarifs fixés en Conseil privé, 1er janvier 1839, extrait 1.

1840

Ventes à Cayenne	640	4 523	10 026	25 121	21 100	27 400	29 694	39 520
-------------------------	-----	-------	--------	--------	---------------	--------	--------	--------

Les informations concernant les recettes propres de 1840 sont extrêmement fragmentaires et incertaines. Rien ne dit que ces livraisons ne se recoupent pas mais comme il semble que les récoltes soient prometteuses, nous partons du principe qu'elles s'ajoutent. C'est le début de la seconde grande vague de constructions de Mana qui absorbent la plus grande partie de la consommation en bois. La colonne en italique présente nos résultats sur la base des données recueillies.

Informations disparates relevant de l'année 1840

Livraison	Produit	Quantité	Prix à l'unité (a)	Prix global
Janvier 1840 (b)	Couac	2000 kg	0,30 F	<i>600</i>
Janvier 1840 (b)	Riz	1000 kg	0,50 F	<i>500</i>
Février 1840 (c)	Couac	5000 kg	0,30 F	<i>1500</i>
Février 1840 (c)	Riz	750 kg	0,50 F	<i>375</i>
Avril 1840 (d)	« Marchandises »			<i>3500</i>
Juillet 1840g (e)	Couac	1000 kg	0,30 F	<i>300</i>
Juillet 1840 (e)	Riz	500 kg	0,50 F	<i>250</i>
Juillet 1840 (f)	Couac	8000 kg	0,30 F	<i>2400</i>
Juin 1840 (g)	Planches d'acajou	250	4,50 F	<i>1125</i>
Total pour 6 mois				<i>10 550</i>
Total (h)		10 950 X 2		21 100 F

(a). Quand le prix à l'unité n'est pas donné par les sources, nous appliquons les tarifs établis par l'administration.¹⁵

(b). « M. Deschamps ne fera décharger qu'après avoir parlé à M. l'ordonnateur qui nous autorisera à livrer deux mois à compte de notre marché ; ce qui fait **deux mille kilos de couaque** [sic] et **mille kilos de riz blanc**. »¹⁶

(c). « J'envoie à Cayenne environ huit à **dix mille livres de couaque** [sic] et mille deux cents ou **mille cinq cents livres de riz**, en acompte sur ce que je dois livrer dans le courant de cette année. Je vous serais bien obligée de me dire si je ne pourrais pas vous envoyer une plus grande quantité de riz. Nous entrons dans nos récoltes et je pense que nous en aurons beaucoup. »¹⁷ Les quantités maximales indiquées sont ici validées ce qui fait **5000 kg de couac et 750 kg de riz**.

(d). « Le chargement est de **trois mille cinq cents francs en marchandises** ; si le bâtiment peut revenir de suite, c'est-à-dire le plus tôt possible, **nous vous en renverrons autant** et même davantage, si on peut le

¹⁵. ANOM. FM/SG/GUY*/CORR 86, tarifs fixés en Conseil privé, 5 janvier 1840, extrait 2.

¹⁶. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 419, 3, p. 313, à S. Nathalie Raymond, entre le 2 et le 31 janvier 1840.

¹⁷. *Ibid.*, t. 2, L. 420, 3, p. 315, à l'ordonnateur Cadéot, 24 février 1840.

placer avantageusement ». ¹⁸ Nous partons du principe que toute cette “marchandise”, dont nous ne savons rien mais qui est sans doute constituée principalement de couac, a été vendue.

(e). « j’ai chargé à bord de notre goélette les quantités de couaque [sic], riz et maïs que je dois fournir au magasin général pour le mois de **juillet** [...] » ¹⁹ : nous interprétons cette phrase à la lumière de la citation en (d). Mère Javouhey y fait référence à un marché où elle livre 2000 kg de couac et 1000 kg de riz pour deux mois, soit **1000 kg de couac et 500 de riz** pour le mois de juillet.

(f). « [...] et outre cela une partie des **huit mille kg de couaque** [sic] que je dois livrer suivant mon nouveau marché du 26 mai dernier et que je compléterai par le prochain envoi qui aura lieu environ du 15 au 20 du mois suivant. » ²⁰ Cette lettre étant de juin, ces livraisons concernent donc bien juillet.

(g). « Le chargement de la goélette se compose encore de **deux cent cinquante planches d’acajou** de première qualité que je vous livrerais volontiers si vous en avez besoin ; mais comme elles sont toutes de choix et très belles, je ne crois pas pouvoir les céder à moins de **quatre francs cinquante l’une** et à **tout prendre**. » ²¹

(h). Ces informations concernent toutes le premier semestre 1840. En doublant le total obtenu de **10 950 F**, il résulte une somme de 21 900 F. Bien qu’inférieur, ce résultat est du même ordre d’idée que celui de l’année 1839, raison pour laquelle nous le validons.

Recettes propres 1840	21 100 F
------------------------------	-----------------

¹⁸. *Ibid.*, t. 2, L. 424, 2, p. 322, à S. Nathalie Raymond, 23 avril 1840.

¹⁹. *Ibid.*, t. 2, L. 428, 1, p. 327, à l’ordonnateur Roujoux, 20 juin 1840.

²⁰. *Ibid.*

²¹. *Ibid.*, section 2.

1841

Ventes à Cayenne	640	4 523	10 026	25 121	21 100	27 400	29 694	39 520
-------------------------	-----	-------	--------	--------	--------	---------------	--------	--------

Livraison	Produit	Quantité	Prix à l'unité (a)	Prix global
Sept. 1841 (b)	Couac	6500 kg	0,30	1 950
Sept. 1841 (c)	Riz	2500 kg	0,40	1 000
Sept. 1841 (d)	Œufs	300	0,10	30
Sept. 1841 (e)	Maïs	2 sacs	?	500
Sept. 1841 (e)	Ignames	2 paniers	?	
Sept. 1841 (e)	Cassave	1 panier	?	
Sept. 1841 (e)	Bananes	Régimes	?	
Sept. 1841 (e)	Bagasses	Régimes	?	
Sept. 1841 (e)	Corde bois de girofle	1	?	
Sept. 1841 (f)	Planches d'acajou	200	Forfait	900
Nov. 1841 (g)	Couac	4000	0,30	1 200
Déc. 1841 (h)	Couac	10000	0,30	3 000
Déc. 1841 (h)	Riz	2500	0,50	1 250
Déc. 1841 (i)	Planches, bordages	200	Forfait	900
Déc. 1841 (j)	Riz	3540	0,50	1 770
Déc. 1841 (k)	Café	300 ⁱ	2	600
Déc. 1841 (l)	Sucre	1000	0,60	600
Total pour 6 mois				13 700
Total (m)	13 700 X 2			27 400 F

(a). Les valeurs sont calculées sur la base du prix fixé par l'administration.²²

Septembre 1841

L'ensemble des informations qui suivent sont tirées de la même lettre. Les citations s'y réfèrent toutes et ne sont donc pas assorties de référence en note de bas de page autre que celle-ci.²³

²². ANOM. BOGF, 1841, acte 2, tarifs approuvés le 2 janvier 1841.

(b). **Couac** « J'envoie quatre milliers de couaque [sic] à M. Deschamps et neuf milliers à M. Buja pour solde de son compte. », soit 2000 et 4500 kg de couac, soit un total de **6500 kg**.

(c). **Riz** « J'envoie aussi cinquante sacs de riz pesant chacun cent livres, ce qui fait cinq milliers ; si M. Mathey voulait en prendre quarante sacs, vous lui laisseriez [comme] acompte, je le donnerai à tout prendre à quarante centimes le kilo. » Nous avons pris en compte sa proposition de riz à 0,40 F. Les "cinq milliers" font **2500 kg** de riz.

(d). **Œufs** « [...] il y a deux sacs de maïs, deux grands paniers d'ignames, un panier de **trois cents œufs**, un panier de cassave, plusieurs régimes de bananes et de bagasses, une corde de très beau bois de girofle, ce qui fait six pieds de large sur quatre de haut. [...] » « Vous pourriez céder les œufs à Madame Rosalie, à **deux sous**. » Un sou faisant cinq centimes, en versant 600 sous, Madame Rosalie a payé **30 F**.

(e). L'ensemble hétéroclite de fruits, vivres et galettes mentionnés dans ces lignes ne doit pas dépasser la centaine de francs mais dans l'ignorance des quantités exactes et surtout de la valeur de la pièce de bois de girofle de dimensions imposantes, nous avons préféré arrondir par excès à **500 F le tout**.

(f). **Acajou**. « Nous avons à bord deux cents planches d'acajou, je veux les vendre par cent ou les deux cents ensemble, sans choisir. Vous les laisserez à **neuf cents francs les deux cents**. »

Novembre 1841

Les livraisons de novembre 1841 sont documentées par deux lettres, toutes deux du 11 novembre 1841. Toutes les citations sont extraites de la lettre à la supérieure de Cayenne²⁴ sauf la dernière adressée à l'ordonnateur Glatigny.

(g). **Couac** « J'adresse au magasin général quarante sacs de couaque [sic] pesant passé sept milliers ». Le « passé sept milliers » est arrondi à 8000 livres, soit **4000 kg** de couac.

Décembre 1841

(h). « J'espère être à Cayenne du 10 au 15 décembre ; nous vous mènerons de quinze à vingt milliers de couaque [sic], de quatre à cinq milliers de riz ». Les « vingt milliers de couaque » font **10 000 kg de couac** et les « cinq milliers de riz » **2500 kg de riz**. En l'absence de prix stipulés par la supérieure générale, est appliqué le prix fixé par l'administration de 0,50 F le kg de riz.

(i). **Planches, bordages** « le bâtiment reviendra de suite à Mana prendre un chargement de planches et bordages. » En l'absence de meilleures indications, il est indiqué une charge équivalente à la précédente (voir septembre 1841, acajou, **900 F**).

(j) **Riz** « J'ai adressé au magasin général, ainsi que je l'annonce à M. Teste, quarante sacs de riz pesant trois mille cinq cent quarante kilos, seule quantité que la goélette a pu charger. »²⁵ À 0,50 F le kg, la recette est de **1 770 F**.

(k) **Café** « Nous avons du sucre très blanc, nous en mènerons pour vendre en détail, du café s'il se vend bien ; nous en aurons pas mal. » Mère Javouhey ne précise pas la quantité de café. Faute de mieux, nous la calquons sur la production de 1842 de « cinq à six cents livres » (voir ci-dessous, 1842, c), soit 300 kg à 2 F au cours fixé par l'administration²⁶, soit **600 F** de recettes.

l) Sucre Le même problème se pose avec la même solution de fortune. La religieuse fait état en 1842 de 2 barriques à 8 sous la livre²⁷, nous projetons cette quantité sur 1841 (voir ci-dessous, 1842, c). Une barrique ou boucaut de sucre fait 500 kg au maximum,²⁸ deux boucauts pèsent approximativement

²³. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 470, 2 et 3, p. 424-425, à S. Madeleine Collonge, septembre 1841.

²⁴. *Ibid.*, t. 2, L. 476, 1 et 3, p. 433, à S. Madeleine Collonge, 11 novembre 1841.

²⁵. *Ibid.*, t. 2, L. 477, 1, p. 434, à l'ordonnateur Glatigny, 11 novembre 1841.

²⁶. ANOM. BOGF, 1841, acte 2, tarifs approuvés le 2 janvier 1841.

²⁷. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 484, 1, p. 444, à l'ordonnateur Glatigny, 12 janvier 1842.

²⁸. « Une barrique ne doit pas dépasser 1000 livres » écrit Jacques François Artur, médecin et procureur général de Guyane. Propos cités par LE ROUX Yannick, *L'habitation guyanaise sous l'Ancien Régime, étude de la culture matérielle, op. cit.*, p. 445.

1000 kg. Dans la mesure où la religieuse parle d'un sucre très blanc, nous ne lui appliquons pas ce tarif mais celui fixé par l'administration pour le sucre terré, soit 0,60 F, soit **600 F** de recettes.

(m). Le total est de 13 700 F pour un semestre. Mère Javouhey n'encourage pas à le doubler. Elle écrit à l'époque : « L'année a été dure à cause de l'intempérie des saisons. En tout, la sainte Volonté de Dieu ! »²⁹ Cependant, indépendamment du fait que « l'année » est difficile à cerner – est-ce la saison, l'année 1840 ? – il n'est guère concevable qu'il n'y ait eu aucune livraison pendant tout un semestre. Aussi, dans le doute et le souci de mettre les recettes en fourchette haute, nous avons décidé de doubler ce chiffre.

Recettes propres 1841	27 400 F
------------------------------	-----------------

²⁹. AMJ, *Correspondance*, *op.cit.*, t. 2, L. 457, 1, p. 391, à S. Marie-Joseph, 17 avril 1841.

1842

Ventes à Cayenne	640	4 523	10 026	25 121	21 100	27 400	29 694	39 520
-------------------------	-----	-------	--------	--------	--------	--------	---------------	--------

Livraison	Produit	Quantité	Prix à l'unité	Prix global
Janvier 1842 (a)	Couac	6029 kg	0,50	3 014,5
Janvier 1842 (a)	Riz	1022 kg	0,80	817,6
Janvier 1842 (b)	Couac	4500 kg	0,50	2 250
Février 1842 (a*)	Couac	6029 kg	0,50	3 014,5
Février 1842 (a*)	Riz	1022 kg	0,80	817,6
Janvier 1842 (c)	Sucre	1000 kg	0,40	400
Janvier 1842 (c)	Café	300 kg	2,00	600
Janvier 1842 (c)	Tapioca	50 kg	0,60	30
Juillet 1842(d)	Couac	7500 kg	0,50	3 750
Juillet 1842(d)	Riz	3000 kg	0,80	2 400
Octobre 1842(e)	Couac	5000 kg	0,40	2 000
Octobre 1842 (e)	Riz	1000 kg	0,60	600
Sur l'année (f)	Bois			10 000
Total				29 694,20

Janvier et février 1842

(a). **Couac et riz (1)** « Je vous envoie par la goélette *la Mignonne* deux milliers de riz blanc et douze milliers de couaque [sic]. [...] J'espère que ces deux articles seront vendus au cours du moment : **le riz à quatre-vingt centimes le kilo** et le couaque [sic] à **cinquante le kilo**, suivant l'avis que j'en ai reçu. »³⁰

Cette citation paraît coïncider avec celle-ci : « La goélette *la Mignonne* retourne à Cayenne chargée de soixante-dix-huit sacs de **couaque** [sic] pesant **six mille vingt-neuf kilos** et seize sacs de **riz** pesant **mille vingt-deux kilos**. C'est tout ce que nous avons pu livrer, parce que ne comptant pas sur l'arrivée de ce bâtiment, nous ne nous étions pas pressés d'en faire piler. **Par le voyage de *la Bonite*, vous en recevrez une égale quantité.** »³¹

(a*). Comme mère Javouhey signale une « égale quantité » à venir, ces deux recettes sont remises à l'identique pour le compte du mois de février. Elle poursuit : « Je vous ai déjà fait observer que les marchés que j'ai passés avec l'administration nous étaient devenus fort onéreux à cause des circonstances des saisons. Vous serez donc moins étonné si je vous dis que je pense vous demander (en

³⁰. *Ibid.*, t. 2, L. 481, 1, p. 439, à S. Madeleine Collonge, entre le 1er et le 12 janvier 1842.

³¹. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 484, 1, p. 444, à l'ordonnateur Glatigny, 12 janvier 1842.

dehors de ces marchés), selon le prix du cours de Cayenne, quatre-vingt centimes du kg de riz et quatre-vingt centimes du kg de couac. »³²

Dans cette lettre à l'ordonnateur, mère Javouhey se trompe sur le prix du kilo de couac en répétant le prix de celui du riz. Le prix auquel elle le vend figure dans la lettre précédente. Il n'a pas pu bondir de trente centimes en deux jours. Le 13 janvier 1842, l'ordonnateur lui écrit d'ailleurs : « il vous sera tenu compte par l'administration de la valeur de ces denrées d'après les prix courants du marché de Cayenne. » Nous gardons en conséquence celui de 0,50F, un prix élevé qui peut effectivement s'expliquer par les « circonstances des saisons »³³.

(b). Couac (2) « Nous adressons au magasin général environ neuf mille livres de couaque [sic], ne pouvant pas en envoyer davantage faute de sacs pour le mettre ; si vous nous renvoyez bien tout ce que contiennent les deux chargements, quinze à vingt jours après, vous en aurez autant ... tant riz que couaque [sic]. »³⁴

La religieuse prévoit un envoi similaire par *la Bonite* mais le manque de sacs ne le lui permet pas. Cependant la phrase laisse entendre que si la question des sacs est résolue, une nouvelle cargaison est possible équivalant aux deux chargements. Nous le notons car l'ordonnateur a résolu le problème : « Pour aider à cette fourniture, j'ai prescrit au magasin des vivres de vous envoyer, Mme la Supérieure générale, tous les sacs dont on peut disposer ». ³⁵ S'ajoutent donc **4500 kg de riz à 0,50 F le kg.**

(c). Sucre, café, tapioca

⁸ « D'abord, vous recevrez par la Bonite trois barriques, tant grandes que petites, de **sucre** de Mana. Vous ouvrirez le petit baril pour votre usage ; les **deux gros** vous les garderez en magasin jusqu'à mon arrivée. Nous le vendons ici **huit sous la livre** ; si on trouvait [à] en vendre au détail au même prix, nous vous en enverrions d'autre. Nous pourrions aussi vendre **cinq à six cents livres de café**, je voudrais en savoir le prix ; nous pourrions aussi vendre **cent livres de tapioca**, première qualité ; de l'empois, une assez grande quantité. »³⁶

Nous comptons

- deux barriques de 500 kg chacune à « huit sous la livre », soit **1000 kg à 0,40 F le kg.**

- 300 kg de café au prix établi par l'administration de 2 F le kg³⁷.

- Dans l'ignorance du prix du tapioca, mais compte tenu de sa « grande qualité », nous lui attribuons au jugé une valeur double du couac habituel, soit 0,60 F le kg.

Nous ne prenons pas en compte l'empois, l'information est trop floue et cela ne doit guère affecter l'estimation des recettes.

Juillet 1842

(d). « J'ai l'honneur de vous prévenir que notre goélette partant demain est chargée de porter à Cayenne pour l'administration, **sept mille cinq cents kilos de couaque** [sic], et **trois mille kilos de riz blanc**, à valoir à nos marchés. Si vous pouvez les faire accepter au magasin général, vous nous rendrez service, surtout le riz, parce que nous prévoyons ne pas pouvoir en livrer d'ici un assez long temps. »³⁸

Le calcul est toujours établi sur la base du **kg de couac à 0,50 F** et **le kg de riz à 0,80 F.**

³². *Ibid.*

³³. ANOM. BOGF, 1842, acte 2, article 8, tarifs approuvés le 11 janvier 1842.

³⁴. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 481, 1, p. 439, à S. Madeleine Collonge, entre le 1er et le 12 janvier 1842.

³⁵. SJDC. 2A.i.1.3.0, l'ordonnateur Cadéot à Anne-Marie Javouhey, 13 janvier 1842.

³⁶. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 481, 1, p. 439, à S. Madeleine Collonge, entre le 1er et le 12 janvier 1842.

³⁷. ANOM. BOGF, 1842, acte 2, article 8, tarifs approuvés le 11 janvier 1842.

³⁸. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 504, 1, p. 497, à l'ordonnateur Cadéot, 30 juillet 1842.

Octobre 1842

(e). **Couac et riz** « J'ai l'honneur de vous prévenir que notre goélette est chargée de **cinq mille kilos de couaque** [sic] pour le compte de l'administration. C'est autant que nous livrons sur ce qui nous reste à remettre d'ici à la fin de l'année. [...] Nous pouvons aussi vous offrir **mille kilos de riz, au prix ordinaire de soixante centimes le kilo**, si vous voulez les accepter. »³⁹

En l'absence d'indications contraires de la part de mère Javouhey, nous utilisons le prix fixé par l'administration de 0,40 F pour le couac. Le fait qu'elle propose le riz à 0,60 F suggère en effet que les prix sont revenus à la normale.

(f). Bois : somme forfaitaire pour l'année

Juillet

« Nous envoyons également quarante-six planches d'acajou de trois mètres de long sur quarante centimètres de large, conformément à notre marché du 3 mars dernier. Elles ne sont pas toutes régulières, mais on en fera un choix selon les conventions, et notre chargé d'affaires reprendra celles qui seront refusées. »⁴⁰

Octobre

« Il y a encore à bord de la Bonite cinquante planches d'acajou conformes à celles que nous avons déjà livrées d'après notre marché du 3 mars dernier. Je désirerais bien que l'administration pût trouver son complément car ce sera la troisième livraison, et notre maître scieur de long étant malade, il pourrait se faire que d'ici quelque temps, nous soyons dans l'embarras pour livrer le surplus. »⁴¹

Ces indications très lacunaires suggèrent qu'il y a eu au moins trois livraisons de 50 planches environ. Fort heureusement, dans une lettre à S. Marie Joseph, énumérant les productions de Mana, elle écrit : « ensuite tout le bois de construction que nous consommons dans une année, pour employer douze à quinze charpentiers, dix menuisiers et **nous livrons encore au commerce huit à dix mille francs de planches d'acajou** ». ⁴² Nous retenons le nombre maximum de **10 000 F de bois**.

Total des recettes propres 1842 arrondi à	29 694 F
--	-----------------

³⁹. *Ibid.*, t. 2, L. 509, 1, p.504, à l'ordonnateur Cadéot, 16 octobre 1842.

⁴⁰. *Ibid.*, t. 2, L. 504, 2, p. 497, à l'ordonnateur Cadéot, 30 juillet 1842.

⁴¹. *Ibid.*, t. 2, L. 509, 3, p.505, à l'ordonnateur Cadéot, 16 octobre 1842.

⁴². *Ibid.*, t. 2, L. 502, 3, p. 493, à S. Marie-Joseph, 22 juin 1842.

1843

Ventes à Cayenne	640	4 523	10 026	25 121	21 900	27 400	29 694	39 520
-------------------------	-----	-------	--------	--------	--------	--------	--------	---------------

1843 est la seule année pour laquelle nous disposons de statistiques cohérentes issue des registres du magasin central et consignées dans un rapport au ministre.

Denrées et marchandises	Unités	Quantités	Prix	Valeurs
Planches d'acajou (la planche)	Nombre	430	5,81 F	2500 F
Planches diverses (id)	Nombre	316	3 F	948 F
Couac (kg)	kg	72 985	0,35 F	25 544,75 F
Riz blanc (kg)	kg	18511	0,50 F	9 255,50 F
Café (kg)	kg	318	2 F	636 F
Sucre (kg)	kg	118	0,30 F	35,40 F
Valeurs diverses	kg			600 F
Total				39 519,65 F

La forte hausse des récoltes de vivres tient vraisemblablement au dernier défrichement de 40 hectares au nord du *Bati ma so*.

Total des recettes propres 1843 arrondi à	39 520 F
--	-----------------

1.3. L'imbroglia comptable du magasin de Mana

Anne-Marie Javouhey revend avec bénéfice les marchandises qu'elle fait venir de Cayenne et de France. Les recettes du magasin sont indéniables puisqu'il approvisionne de 600 personnes. Malheureusement, les sources sont beaucoup trop insuffisantes et disparates pour l'évaluer.

Sur les volumes, il n'existe que deux séries d'informations, les quantités achetées et les pourcentages de marge.

Quantités achetées

- 29 avril 1839 : « Dès que j'aurai fini de payer vingt mille francs de marchandises que je viens d'acheter pour alimenter les magasins de Mana [...] »⁴³.
- 21 mai 1841 : « Je venais d'acheter pour vingt mille francs de marchandises dont j'ai payé la moitié, et dans un mois, je paie le reste ; mais aussi nous voilà fournis pour une année ; mais je vous prie, n'ayez pas d'inquiétude, nous vous paierons. »⁴⁴
- 6-8 mai 1842 : « J'ai acheté depuis trois mois et payé cinquante mille francs de marchandises ».⁴⁵

Ces données sont vagues. La citation de 1841 nous indique bien qu'il s'agit d'achats pour un an mais rien ne dit qu'il y ait là toute la marchandise. Il ne s'agit peut-être que de celle de Cayenne : « je venais d'acheter » n'est pas une expression appropriée aux commandes vers la France qui demandent des délais de plusieurs mois sinon d'un an.

Inversement, la citation de 1842 ne précise pas le volume de marchandises couvert par les « cinquante mille francs ». La religieuse a, dit-elle, acheté « depuis trois mois » mais nous ne savons pas si ce genre d'opérations se poursuit de trimestre en trimestre. Le début mai est la période où la récolte de mars est commercialisée, il faut ensuite attendre la nouvelle récolte. Il y a aussi des achats qui se font pour l'année tout entière, d'autres qui se répètent. Il est vraiment impossible de dégager une somme exacte à l'aide de telles données. Il se peut aussi que ce soit là des commandes qui sur trois mois totalisent 50 000 F.

Pourcentages de marge

S. Isabelle Marion, nouvelle supérieure de Mana, dans une lettre du 23 janvier 1844, dit avoir été « forcée à signer les modifications qui sont de ne pas dépasser le taux de 20 à 30% pour les marchandises qui viennent de Cayenne et de 30 à 45% celles de France. Ce n'est qu'à cette condition qu'il [le préfet apostolique Guillier] a consenti à attendre votre réponse.

Ma bien chère mère, si vous acceptez les modifications dont je vous parle, nous continuerons à guider le magasin . »⁴⁶

De France, Anne-Marie Javouhey répond :

« Je trouve que mon père Guillier est bien généreux de vous permettre de prendre trente pour cent sur les choses que vous achetez à Cayenne ; ce qui vient de France doit être augmenté de quinze pour cent, afin de couvrir les frais, au lieu des dix qu'il accorde. »⁴⁷.

Elle ne parle pas du pourcentage de 20% mais seulement de celui de 30%. Nous apprenons par ailleurs que le coût du fret entre la métropole et la colonie est cause d'une hausse sensible du prix de vente, de l'ordre de 10 à 15 %.

Le 5 février 1843, Anne-Marie Javouhey informant de son départ prochain, écrit : « Je laisse la colonie dans un état très satisfaisant ».⁴⁸ Nous nous sommes appuyée sur cette phrase pour considérer que la

⁴³. L397, à Marie-Joseph Javouhey, 29 avril 1839.

⁴⁴. L459, à Marie-Joseph, 21 mai 1841.

⁴⁵. L 497, pp. 478-479, entre le 6 et le 8 mai 1842.

⁴⁶. 23 janvier 1844, Mana, Isabelle Marion à Anne-Marie Javouhey, SJDC 2Ai.4.4.2.9 (5bis)

⁴⁷. L 553, 25 mars 1844, p. 40.

situation de l'établissement était saine, c'est-à-dire qu'il aurait réalisé des bénéfices équivalant à 188 568 F. Sur cette base, nous avons procédé à des simulations de vente des marchandises avec bénéfices. Faute d'informations sur les quantités vendues, nous avons tablé sur la vente de toutes les marchandises achetées.

Faute de connaître la part effective de marchandises vendues, les trois simulations ci-dessous tablent toutes sur une vente de toutes les marchandises achetées.

Déficit constaté	Simulation considérant ce déficit comme comblé par un bénéfice de	Quantité d'achats commercialisés à Mana	Moyenne annuelle d'achats sur les années 1839-1843 (5 ans)
188 568 F.	30 %	628 560	125 712
188 568 F.	40 %	471 420	94 284
188 568 F.	50 %	377 136	75 427

Nous ne pouvons en dire plus sinon que de telles données confirment le fait qu'une grande partie des rétributions n'a pas pu se faire en argent liquide. Nourriture, vêtements et marchandises de toutes sortes ont pallié ce manque. Le troc a dû avoir aussi une importance manifeste. Enfin, quel que soit le montant des bénéfices, ces derniers ont été indispensables à l'équilibre financier de l'établissement.

⁴⁸. L 519, 2. Tome 2, p. 518.

2. Dépenses

Les dépenses sont constituées des dépenses de personnel et de matériel. Le terme de « personnel » regroupe deux catégories de personnes : les membres du personnel rétribué par la subvention du ministère et le personnel local constitué par quelques colons et surtout les Mananais rétribués par mère Javouhey. Ces derniers ne sont pris en compte qu'à partir de 1838. Les années 1836 et 1837, années d'arrivée et d'installation, sont beaucoup trop tumultueuses pour permettre une évaluation digne de ce nom.

Les sources figurent en notes de bas de page.

2.1. Personnel

1836 et 1837

Personnel	13 500	13 500	36 650	46 000	60 100	61 100	56 600	59 200
------------------	---------------	---------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Personnel salarié de l'État (a)

Nom, profession	Frais de voyage et d'installation	Salaires
Lagrange Jean-Baptiste, aumônier (b)	Non comptabilisés car pris en charge par le gouvernement ⁴⁹	3000
Lafon Antoine, aumônier (b)		3000
Javouhey, Louis, officier d'état civil		3000
Massé, Simon, chef ouvrier		2500
S. Théodosie Rivoire, professeur d'accouchement (c)		2000
Total		13 500

(a). Données fournies par l'administration.⁵⁰ Ces salaires sont versés par l'administration de Cayenne. C'est par un jeu d'écritures qu'ils sont prélevés sur l'enveloppe budgétaire de Mana.

Point important : alors que les prêtres, l'officier d'état civil et le chef ouvrier figurent dans ce tableau, ce n'est pas le cas des sœurs inscrites au cadre des personnels rétribués par le ministère de la Marine et des Colonies. Cela s'explique par le fait que ces femmes ne reçoivent jamais cet argent. Il va directement à la caisse de l'établissement de Mana. Ces sœurs se retrouvent au budget dépense aux côtés des sœurs converses dans le chapitre « personnes à charge ».

(b) L'abbé Lagrange remplace l'abbé Grappe qui ne part plus. C'est une modification de nom qui ne change rien au salaire⁵¹. L'abbé Lafon est déjà sur place, raison pour laquelle ne sont pas comptés de frais de voyage. On sait que les deux prêtres n'ont pas été régulièrement à Mana. Pour la raison évoquée au point (a), ceci n'a pas d'incidence budgétaire et leur présence ne sera plus justifiée.

(c). En tant que religieuse, S. Théodosie ne reçoit pas les 800 F de salaire versés par le ministère, elle reçoit en revanche à titre personnel un supplément de 2000 F.

Les salaires des Mananais ne figurent donc pas dans ces dépenses en raison d'une comptabilisation tentée mais finalement abandonnée. Le fait qu'elle soit compliquée n'aurait pas fait reculer si à la clé un ordre d'idée pertinent en était ressorti. Seulement nous doutons de rétributions en argent liquide en cette année-là et la suivante. Il est en effet absorbé par les achats exceptionnels de vivres aux Américains que nous estimons à 101 000 F (voir chapitre "dépenses matériel").

Total des dépenses de personnel 1836 **13 500 F**

Total des dépenses de personnel 1837 **13 500 F**

⁴⁹. Article 14 de l'arrêté fondateur du 18 septembre 1835 : « Les frais de trousseau des Ecclésiastiques et des Religieuses, les frais de route des autres agents jusqu'à Brest, le passage des uns et des autres, le transport des approvisionnements de Brest à Mana, seront seuls effectués au compte du Gouvernement. »

⁵⁰. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20). Bureau du personnel, décision du 29 septembre 1835,

⁵¹. SJDC. 2A.i.1.4. Décision ministérielle du 8 décembre 1835 affectant l'abbé Lagrange à Mana, en qualité d'aumônier à la place de l'abbé Grappe.

1838

Personnel	13 500	13 500	36 650	46 000	60 100	61 100	56 600	59 200
------------------	--------	--------	---------------	--------	--------	--------	--------	--------

Nom, profession	Salaires
Abbé Lagrange, aumônier	3 000
Abbé Lafon, aumônier puis abbé Terral	3 000
Javouhey, Louis, officier d'état civil	3 000
Massé, Simon, chef ouvrier	2 500
Jean-Baptiste Vergès, officier de santé (a)	3 000
Jean-Baptiste Jolivet, menuisier, chef du chantier de bois, arrivé en décembre (b)	150
Salaires des Mananais (c)	22 000 F
Total des dépenses de personnel 1838	36 650 F

(a). Jean-Baptiste Vergès a été réaffecté à Mana le 1^{er} mai 1838, suite au départ de S. Théodosie. Il y est resté jusqu'au 5 septembre 1854. Jusqu'à novembre 1843, son salaire reste fixé à 3000 F.⁵²

(b). Jean-Baptiste Jolivet est l'un des trois colons de retour à Mana (thèse p. 192). En février 1839, mère Javouhey écrit : « **Depuis trois mois** nous avons mis Jolivet à la tête du chantier de bois ; il fait merveille. »⁵³

(c). Le salaire des Mananais.

Les calculs reposent sur une information donnée par mère Javouhey le 23 octobre 1838. « Je paie, dit-elle, deux mille francs par mois tant à ceux qui sont libres qu'à ceux qui ne le sont pas. »⁵⁴

Pour vérifier la plausibilité de cette donnée, nous avons cherché à quelle rétribution hebdomadaire elle correspondait, les sources donnant en général le montant des « gages » à échelle de la semaine. 2000 F mensuels que divisent 4 semaines font 500 F.

Il restait à calculer le diviseur de cette somme, soit le nombre de personnes salariées libres ou engagées parmi les Mananais. Voici la méthode utilisée.

1. Elle prend en compte le nombre de Mananais libres ou enrôlés âgés de 18 ans au moins. C'est une cote mal taillée puisque les sources montrent que de plus jeunes Mananais travaillent aussi, mais nous restons dans l'estimation. Ce nombre de Mananais diminue chaque année en raison de décès, sans commune mesure avec ceux des deux premières années et toujours moins nombreux, mais qui n'en frappent pas moins (thèse pp. 102-103 et 159). Le nombre d'engagés et de libres de l'année 1838 est de 355.

⁵². SHM, CC7 alpha, 2444, dossier personnel de Jean-Baptiste Vergès, chirurgien de Marine.

⁵³. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 396, 2 p. 270, à S. Marie-Thérèse, février 1839.

⁵⁴. *Ibid.*, t. 2, L. 389,3, p. 262 à S. Marie-Thérèse, 23 octobre 1838.

2. Nous défalquons ensuite 10% de ce nombre pour tenir compte des personnes ne travaillant pas pour cause d'invalidité, de maladie ou d'âge. $355 - 35 = 320$.
3. Nous divisons la masse salariale hebdomadaire de 500 F par ce nombre. $500/320 = 1,56$ F.
4. Nous rapportons ce résultat à une source qui permet de l'estimer. Le gouverneur Nourquer du Camper fait état dans son rapport d'août 1838 d'un salaire hebdomadaire de 3 F pour les libérés (thèse p. 189). Ce nombre est supérieur, ce qui est normal puisque le gouverneur ne parle que des libres. La rétribution des engagés ainsi que celle des femmes qui échappent aux travaux physiques les plus durs fait baisser la moyenne générale, ce que confirme cette source de 1839 :

Rétributions à Mana en 1839

(Document source⁵⁵)

<i>Catégorie</i>	<i>Tarifs pratiqués</i>	<i>Somme attribuée par semaine</i>
<i>Ouvrier libre</i>	<i>0,75 (4 jours)</i>	<i>3 F</i>
<i>Ouvrier engagé</i>	<i>0,375 / 0,625 (4 jours)</i>	<i>1,50 F à 2,50 F</i>
<i>Ouvrière libre</i>	<i>0,30 / 0,50 (3 jours)</i>	<i>0,90 F à 1,50 F</i>
<i>Ouvrière engagée</i>	<i>Idem (2 jours)</i>	

5. Au jugé, un salaire moyen de 1,56 F s'inscrit dans la fourchette des données ici présentées. Ceci valide la masse salariale mensuelle de 2000 F.
6. Compte tenu des dimanches et fêtes, nous n'appliquons cette dépense qu'à 11 mois de l'année, ce qui fait **une masse salariale annuelle approximative de 22 000 F**.

Aucune source n'accrédite explicitement le fait que mère Javouhey continue d'allouer 2000 F par mois aux Mananais libres et engagés dans les années suivantes. Mais comme il est sûr qu'elle les rétribue, nous gardons cette somme comme base de calcul puisque son montant est pertinent dans un monde où celui des rétributions n'évolue quasiment pas d'une année sur l'autre. Sauf information contraire ou complémentaire livrée par les sources, nous soumettrons donc le montant de 22 000 F à examen chaque année, et la méthode ci-dessus présentée vaut donc pour toutes jusqu'à 1843.

Total des dépenses de personnel 1838

36 650 F

⁵⁵. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), rapport d'inspection de l'ordonnateur Guillet, 5 octobre 1839.

1839

Personnel	13 500	13 500	36 650	46 000	60 100	61 100	56 600	59 200
------------------	--------	--------	--------	---------------	--------	--------	--------	--------

Nom, profession	Salaires
Abbé Lagrange, aumônier	3 000
Abbé Terral, aumônier	3 000
Javouhey, Louis, officier d'état civil	3 000
Massé, Simon, chef ouvrier	2 500
Jean-Baptiste Vergès, officier de santé	3 000
Jean-Baptiste Jolivet, chef du chantier de bois (12 mois à 150 F)	1 800
Auguste Ménard, charpentier (11 mois à 200 F) (a)	2 200
Alexis Lefebvre, scieur de long (11 mois à 200 F) (a)	2 200
Jean-Marie Dolhen, ébéniste tourneur (a)	1 800
Io Roméo, capitaine de <i>La Bonite</i> (b)	1 500
Salaires aux Mananais (c)	22 000
Michel Roger, maître jardinier (d)	?
Total des dépenses de personnel 1839	46 000 F

(a). « J'emmène avec moi **Auguste et Lefèvre** [sic], anciens colons de Mana, je leur donne à chacun deux cents francs par mois et cent cinquante francs à Jolivet, autant à Jean-Marie ; tout cela payé sur la dotation. Nous les garderons jusqu'à ce que nous ayons fini l'église et l'hôpital ». ⁵⁶ Cette dernière information confirme que les deux hommes travaillent pour mère Javouhey jusqu'à son départ puisque le presbytère sera construit après son départ ainsi que les servitudes de l'hôpital.

(b). Sur l'embauche de **Io Romeo**, voir thèse p. 123.

(c). Salaire des Mananais. Suite à quelques décès, le nombre de salariés potentiels passe de 355 à 326, un nombre qui, réduit de 10% passe à 293. Il en résulte selon les mêmes méthodes de calcul que ci-dessus, un salaire hebdomadaire moyen de 1,70 F, un salaire moyen parfaitement plausible. La vérification de la pertinence de la masse salariale mensuelle de 2000 F versée aux Mananais est concluante. **La masse salariale de 22000 F est validée.**

(d). Arrivée de **Michel Roger** : « Nous venons de recevoir un maître jardinier ; c'est un de nos jeunes Noirs de Limoux qui paraît rempli de bonne volonté et de moyens. » ⁵⁷ Malheureusement, il n'existe aucune autre indication. Son absence n'affecte pas ce qui reste une estimation des dépenses *a minima*.

Total des dépenses de personnel 1839

46 000 F

^{56.} AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 396, 2 p. 270, à S. Marie-Thérèse, février 1839.

^{57.} *Ibid.*

1840

Personnel	13 500	13 500	36 650	46 000	60 100	61 100	56 600	59 200
------------------	--------	--------	--------	--------	---------------	--------	--------	--------

Nom, profession	Salaires
Abbé Lagrange, aumônier puis abbé Philippe	3000
Abbé Terral, aumônier	3000
Louis Javouhey Laurenceau, officier d'état civil	3000
Pierre Javouhey, aide de colonisation (a)	2000
Auguste Javouhey, aide de colonisation (a)	2000
Louis Javouhey Thévenin, aide de colonisation (a)	2000
Jean-Baptiste Vergès, officier de santé	3 000
Massé, Simon, chef ouvrier (b)	2 500
Jean-Baptiste Jolivet et Jean-Marie Dolhen (12 mois à 150 F chacun)	3 600
Auguste Ménard et Alexis Lefebvre, ((11 mois à 200 F chacun)	4 400
Io Roméo, capitaine de <i>La Bonite</i>	3 000
2 accoucheuses, l'une à 400 F, l'autre à 200 F (c)	600
Salaires des Mananais (d)	22 000
Supplément de salaires pour les Mananais libérés (d)	6 000
Michel Roger, maître jardinier	?
Total des dépenses de personnel 1840	60 100

Ce tableau est bâti à partir d'une proposition de budget que mère Javouhey présente au ministre pour l'exercice 1840.⁵⁸ Son intérêt réside surtout dans le fait qu'elle confirme les différents postes budgétaires rétribués au titre de la subvention. Le budget de l'établissement dépasse notablement cette somme puisqu'il génère des recettes propres.

(a). Louis, Pierre et Auguste Javouhey Thévenin. « Je viens de nommer le bon cousin Louis Javouhey aide de colonisation ; un des fils secrétaire, et celui de Bourbon chargé de l'instruction des jeunes Nègres les plus avancés. Leur maman va venir avec son mari pour soigner sa famille. Ils auront **six mille francs** d'appointements **pour les trois**, et peu de dépenses à faire. »⁵⁹

(b). Massé, Simon, chef ouvrier. Il s'agit de la dernière année de Simon Massé comme colon payé par mère Javouhey. Le 17 avril 1841, Anne-Marie Javouhey écrit à sa sœur à Paris : « Je vous ai fait dire de ne plus rien payer à M. Macé ([sic] ; son fils a fini son engagement et n'est plus chez nous. Faites-lui quelque petite charité si vous le pouvez. »⁶⁰ Il ne figurera plus dans les tableaux.

(c). Personnel de santé. Mère Javouhey a inscrit deux postes d'accoucheuse au budget. La présence de l'une des deux accoucheuses, Marie-Jeanne Ambroisine, est attestée en 1843. Vu la modestie de la somme, et compte tenu de la bienveillance de Saint-Hilaire, ces deux postes ont dû être validés sans problèmes.

(d). Salaires des Mananais. 6000 F figurent au budget au chapitre "Matériel" sous l'intitulé : « Secours destiné à l'accroissement du prix des journées de noirs ». Nous considérons donc qu'ils "accroissent" la somme de 22 000 F des années passées qui s'élèverait en 1840 à 28 000 F.

Le nombre de salariés potentiels est de 320 en 1840 un nombre qui, réduit de 10% passe à 288. (28 000 /48 semaines) / 288 salariés = 2,02 F de salaire hebdomadaire moyen.

⁵⁸. *Ibid.*, t. 2, L. 403, 20, pp. 285-286, au ministre, le baron Roussin, 14 mai 1839. Le budget en annexe ne figure pas dans la correspondance éditée.

⁵⁹. *Ibid.*, t. 2, L. 402,2, p. 284, à S. Rosalie, 14 mai 1839.

⁶⁰. *Ibid.*, t. 2, L. 457,1, p. 390, à S. Marie-Joseph, 17 avril 1841. Il s'agit de M. Massé père à qui Simon Massé devait faire un reversement.

Cet ordre d'idée est étayé par le tableau ci-dessous établi à partir d'un rapport du gouverneur Charmasson mentionné après le tableau.

Tableau des salaires établis à partir du rapport du gouverneur Charmasson de 1841

Libéré	4 F + nourriture
Libérée	3 F
Engagé	2 F + nourriture
“Bons ouvriers”	4 F + nourriture
Ouvriers “peu capables”	1,50 à 2 F + nourriture ?
Enfant de 10 à 16 ans	Nourriture + 0,75 / 1F (ou vêtements)

Extrait du rapport d'inspection du gouverneur Charmasson en 1841⁶¹, à la base du tableau ci-dessus :

« Le noir libre, s'il est nourri par la congrégation donne deux journées pour sa nourriture ; les 4 autres lui sont payées à raison de 1 franc par jour. La femme reçoit 0,50 F.

L'engagé doit 4 journées à la congrégation, dont deux de droit, et 2 pour la défrayer des aliments qu'elle leur donne : les deux autres journées lui appartiennent. Si la congrégation les emploie, ces deux journées leur sont payées au même taux que celles des hommes libres.

Les enfants de 10 à 16 ans qui vont au travail, qu'ils soient libres ou engagés, reçoivent la nourriture, plus 0,75 F ou 1 F par semaine, qu'on emploie à les vêtir. Ils rentrent d'assez bonne heure pour qu'ils puissent prendre leurs leçons.

Les ouvriers peu capables ont de 1,50 à 2 francs ; les bons ouvriers et les scieurs de long, 4 francs par semaine, plus la ration.

La ration se compose de 5 kilogrammes de couac et de 750 grammes de morue par semaine. »

Le salaire hebdomadaire de 2,02 F se situe dans le bas de la fourchette de salaires évoqués dans cette citation. La méthode visant, dans le respect de cette fourchette, à désavantager Anne-Marie Javouhey en minimisant ses dépenses renforce sa pertinence.

La somme de **28 000 F de masse salariale des Mananais est validée.**

Total des dépenses de personnel 1840

60 100 F

⁶¹. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), rapport du gouverneur Charmasson au ministre, l'amiral Duperré, 29 octobre 1841.

1841

Personnel	13 500	13 500	36 650	46 000	60 100	61 600	56 600	59 200
------------------	--------	--------	--------	--------	--------	---------------	--------	--------

Nom, profession	Salaires
Abbé Philippe, aumônier, puis abbé Lafon	3 000
Abbé Terral, aumônier, puis abbé Ichier	3 000
Louis Javouhey Laurenceau, officier d'état civil	3 000
Pierre Javouhey, aide de colonisation	2 000
Auguste Javouhey, aide de colonisation	2 000
Louis Javouhey Thévenin, aide de colonisation	2 000
Jean-Baptiste Vergès, officier de santé	3 000
2 accoucheuses, l'une à 400 F, l'autre à 200 F	600
Ménard et Lefebvre (11 mois à 200 F chacun)	4 400
Jolivet et Dolhen (12 mois à 150 F chacun)	3 600
Io Roméo, capitaine de <i>La Bonite</i>	3 000
Salaires des Mananais (a)	22 000
Supplément de salaires pour les Mananais libérés (a)	10 000
Michel Roger, maître jardinier	?
Total des dépenses de personnel 1841	61 600

Ce tableau est bâti à partir d'une proposition de budget que mère Javouhey présente au ministre pour l'exercice 1841.⁶²

(a). Salaires des Mananais. Suite à l'augmentation du budget général porté à 55 000 F, 10 000 F figurent au budget au chapitre "Matériel" sous l'intitulé : « Secours destiné à l'accroissement du prix des journées de noirs ». La somme de 22 000 F des années passées s'élèverait en 1841 à 32 000 F.

Le nombre de salariés potentiels est de 315 en 1841 un nombre qui, réduit de 10% passe à 284. (32 000 /48 semaines) / 284 salariés = 2,35 F de salaire hebdomadaire moyen. Ce chiffre se situe également dans la fourchette de salaires présentés dans le rapport Charmasson. (citation dans la même rubrique, année 1840).

La somme de **32 000 F de masse salariale des Mananais est validée.**

Total des dépenses de personnel 1841

61 600 F

⁶². SJDC. Livre de la Correspondance officielle. Budget de Mana pour l'année 1841.

1842

Personnel	13 500	13 500	36 650	46 000	60 100	61 100	56 600	59 200
------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------------	--------

Nom, profession	Salaires
Abbé Ichier, aumônier	3 000
Abbé Abbal, aumônier (quelques semaines à la fin de l'année)	3 000
Louis Javouhey Laurenceau, officier d'état civil	3 000
Pierre Javouhey, aide de colonisation (a)	0
Auguste Javouhey, aide de colonisation	2 000
Louis Javouhey Thévenin, aide de colonisation	2 000
Jean-Baptiste Vergès, officier de santé	3 000
2 accoucheuses, l'une à 400 F, l'autre à 200 F	600
Ménard et Lefebvre (11 mois à 200 F chacun)	4 400
Jolivet et Dolhen (12 mois à 150 F chacun)	3 600
Io Roméo, capitaine de <i>La Bonite</i>	3 000
Salaires des Mananais (b)	22 000
Supplément de salaires pour les Mananais libérés (b)	7 000
Michel Roger, maître jardinier	?
Total des dépenses de salaires 1842	56 600

Nous ne disposons malheureusement pas du budget 1842. Nous avons reporté tous les salaires qui se retrouvent dans les budgets de 1841 et 1843, ce qui suggère une continuité.

(a). Pierre Javouhey est décédé le 1^{er} février 1842⁶³.

(b). Salaires des Mananais. « Notre budget particulier de Mana présente, en dehors des allocations du personnel salarié, celles ci-après : Salaires pour les Noirs employés comme ouvriers : sept mille francs. »⁶⁴ Le supplément, plus bas que celui de l'année précédente, porte la masse salariale des Mananais à 29 000 F.

Le nombre de salariés potentiels est de 310 en 1842, un nombre qui, réduit de 10% passe à 279. (29 000 /48 semaines) / 279 salariés = 2,17 F de salaire hebdomadaire moyen.

Ce chiffre se situe également dans la fourchette de salaires présentés dans le rapport Charmasson. (citation dans la même rubrique, année 1840).

La somme de **29 000 F de masse salariale des Mananais est validée.**

Total des dépenses de personnel 1842

56 600 F

⁶³. SJDC. 2A.i.8.1, Auguste Javouhey à S. Rosalie, 15 mars 1842 et état civil de Mana, registre des décès.

⁶⁴. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 496,1, p. 315, à l'ordonnateur Cadéot, 6 mai 1842.

1843

Personnel	13 500	13 500	36 650	46 000	60 100	61 100	56 600	59 200
------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------------

Nom, profession	Gages
Abbé Ichier, aumônier	3 000
?? (a)	3 000
Louis Javouhey Laurenceau, officier d'état civil	3 000
Auguste Javouhey, aide de colonisation (b)	3 000
Louis Javouhey Thévenin, aide de colonisation	2 000
Jean-Baptiste Vergès, officier de santé (c)	3 800
2 sages-femmes à 400 F (d)	800
4 archers de police à 150 F (e)	600
Louis Boyer, chef ouvrier (f)	2 000
Ménard et Lefebvre (11 mois à 200 F chacun)	4 400
Jolivet et Dolhen (12 mois à 150 F chacun)	3 600
Io Roméo, capitaine de <i>La Bonite</i>	3 000
Salaires des Mananais (g)	22 000
Supplément de salaires pour les Mananais libérés (g)	5 000
Michel Roger, maître jardinier	?
Total des dépenses de salaires 1843	59 200

Ce tableau est bâti à partir d'une proposition de budget que mère Javouhey présente au ministre pour l'exercice 1843 et dont les sources confirment la validation sauf en ce qui concerne la demande de deux postes supplémentaires de religieuses qui a été refusé, ce qui a maintenu l'effectif de sœurs de chœur à dix.⁶⁵

(a). Un courrier d'Auguste Javouhey relatif au **second prêtre de Mana** atteste un dysfonctionnement qui lèse Mana. « Le second cas est l'arrivée dans la colonie et l'expédition immédiate à Mana qui n'en a pas besoin d'un prêtre dont il faudra sans doute que le budget de Mana paye le passage à M. Laffargue. Il est resté environ deux mois à Mana, et malgré les protestations de Mme Isabelle à M. l'ordonnateur, mais ce qui est encore plus extraordinaire, c'est qu'il doit compter pour Mana jusqu'à ce qu'il y ait une place

⁶⁵. ADG. Série X, liasse 188, Projet de budget 1843 pour Mana établi par Anne-Marie Javouhey, 23 avril 1842. SJDC. 2A.i.3.2.1, Réponse du ministère de la Marine à ce projet, 9 septembre 1842.

pour lui à Cayenne, c'est-à-dire indéfiniment. »⁶⁶ Ceci confirme le fait que les 3000 F d'émoluments du second prêtre de Mana ont parfois servi à financer un prêtre résidant à Cayenne.

(b). Auguste Javouhey, secrétaire de la supérieure générale, voit ses responsabilités augmenter en son absence. Il est dorénavant payé autant que l'officier d'état civil.

(c). Jean-Baptiste Vergès est promu chirurgien de santé de 2^{ème} classe, ce qui lui vaut une augmentation de 800 F.⁶⁷

(d). Les postes de **sages-femmes** étant attribués à Marie-Jeanne Ambrosine et Louis Almon, sont en fait appelés « infirmiers », étant exclu le fait qu'un homme s'occupe des accouchements⁶⁸.

(e). Les **4 postes d'archer de police** sont la seconde et dernière création d'emplois nouveaux de mère Javouhey après les deux sages-femmes. Ce n'est pas une activité à temps complet et les quatre personnes concernées continuent d'exercer leurs activités respectives. Il s'agit de Louis Tampi, Dominique Gérion, Jean Chérubin et Louis Euryale⁶⁹.

(f). Louis Boyer est le frère d'une religieuse, arrivé enfant à Mana. «Maître-charpentier à 2000 F, né en 1820, est pourvu de cet emploi depuis le 1^{er} janvier 1843, il est logé en nature par la congrégation. Il est à Mana depuis environ dix ans. »⁷⁰

(g). Salaires des Mananais. Le supplément aux 22 000 F est de 5000 F. Il figure toujours en partie "Matériel" et est intitulé : « Secours destiné à l'accroissement du prix des journées de noirs ».

Le nombre de salariés potentiels est de 306 en 1843, un nombre qui, réduit de 10% passe à 275.
(27 000 /48 semaines) / 275 salariés = 2,05 F de salaire hebdomadaire moyen.

Ce chiffre se situe également dans la fourchette de salaires présentés dans le rapport Charmasson. (citation dans la même rubrique, année 1840).

La somme de **27 000 F de masse salariale des Mananais est validée.**

Total des dépenses de personnel 1843

59 200 F

⁶⁶. SJDC. 2A i. 4.3.7, Auguste Javouhey à Anne-Marie Javouhey, 31 mars 1844. Le prêtre incriminé est l'abbé Abbal passé brièvement en novembre 1842. « M. Laffargue » est un capitaine de bâtiment de la Marine.

⁶⁷. SJDC. Livre de la correspondance officielle, l'ordonnateur à S. Isabelle Marion, 14 novembre 1843. Nous connaissons le montant de l'augmentation par le budget corrigé et celui de 1845 qui figure aussi dans le livre de la correspondance officielle.

⁶⁸. SJDC. 2A.i.2.3, attestation signée de S. Isabelle Marion, 4 septembre 1843.

⁶⁹. SJDC. Livre de la correspondance officielle, attestation signée de S. Isabelle Marion, 11 septembre 1843.

⁷⁰. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(21), rapport de l'inspecteur colonial Joret, 26 juin 1846.

2.2. Personnes à charge

Par « personnes à charge », nous entendons toutes celles dont l'entretien est entièrement à charge de l'établissement de Mana. Ce sont les orphelins de père et mère de moins de 18 ans, les personnes âgées et invalides, tous vivant chez les sœurs que l'appellation « personnes à charge » concerne aussi, qu'elles soient sœurs converses ou sœurs de chœur. Le cas des premières ne surprend pas puisqu'elles sont pour le ministère totalement inexistantes et ne reçoivent aucun traitement. Celui des sœurs de chœur est plus surprenant mais en apparence seulement. En effet, leurs salaires d'enseignantes et d'hospitalières vont directement dans les caisses de l'établissement par l'intermédiaire de la subvention annuelle, puisqu'elles ont renoncé à toute richesse personnelle au nom du vœu de pauvreté. On le voit, l'expression « à charge » doit ici être considérée dans une logique purement comptable car les sœurs, toutes catégories confondues, sont en fait les piliers de l'établissement. Leur comptabilisation s'appuie sur le tableau en annexe qui les recense, « Présence des sœurs à la Mana de 1823 à 1846 » et aux sources qui ont permis de l'établir.

Une source a permis de déterminer le coût d'une personne à charge car il a fait l'objet d'une évaluation par le contrôleur colonial Joret en 1846, dans le cadre de la préparation du changement de direction. À cette fin, le fonctionnaire a tout budgété.⁷¹ Ce coût s'élève à 219 F.

⁷¹. 26 juin 1846. Rapport du contrôleur colonial Charles Joret, CAOM. FM/SG/GUY61/F5(21)

1836

Personnel	8 979	9 198	8 541	8 103	8 322	8 103	7 884	7008
------------------	--------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------

12 orphelins (a)	2 628
4 personnes âgées et invalides (b)	876
12 sœurs de voile	2628
13 sœurs converses	2 847
Total	8 979 F

Orphelins de Mana

	Sexe	Nom	Année de naissance
1.	F	Marthe Rose (5-)	1823
2.	H	Saint Jean	1825
3.	F	Balbine	1828
4.	H	Mathias	1829
5.	H	Périclés	1829
6.	H	Jean Baptiste Féled Malvina	1831
7.	H	Borée	1833
8.	F	Driope	1833
9.	H	Régulus	1833
10.	F	Armide	1835
11.	F	Marie-Souffrance	1830
12.	H	Joseph Prosper	1829

(b). Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes invalides ou très âgées. Nous avons pris en compte les aînés de Mana : Opportune née en 1774, Prométhée et Coralie Augustine nés en 1790, Antée né en 1791, sachant que le nombre de personnes à charge varie de 9 en 1846 à 2 en 1856 d'après les sources consultées⁷². Nous basant sur la suppression de toutes les aides, sociales avant la lettre, à partir de 1854, nous pensons que le nombre de personnes jugées invalides étaient plus nombreuses au temps des sœurs qu'au temps de l'administration coloniale. Pour cette raison, le nombre de quatre nous paraît un nombre plancher pertinent qui sera appliqué systématiquement à toutes les années.

Total des dépenses pour les personnes à charge en 1836	8 979 F
---	----------------

⁷². Le contrôleur colonial Joret dans son rapport du 26 juin 1846 en recense neuf, trois hommes et six femmes. Le 8 janvier 1856, un état des personnes invalides incurables de Mana en dénombre deux. SJDC, 2Ai.4 .2.4

1837

Personnel	8 979	9 198	8 541	8 103	8 322	8 103	7 884	7008
------------------	-------	--------------	-------	-------	-------	-------	-------	------

12 orphelins	2 628
4 personnes âgées et invalides	876
11 sœurs de voile	2409
15 sœurs converses	3 285
Total	9 198 F

Total des dépenses pour les personnes à charge en 1837	9 198 F
---	----------------

1838

Personnel	8 979	9 198	8 541	8 103	8 322	8 103	7 884	7008
------------------	-------	-------	--------------	-------	-------	-------	-------	------

12 orphelins	2 628
4 personnes âgées et invalides	876
10 sœurs de voile (a)	2 190
13 sœurs converses	2 847
Total	8 541 F

(a). La direction des fonds et des Invalides signale 9 sœurs durant le premier semestre et 11 le second, ce qui fait une moyenne de 10 sur l'année. Il y a un mouvement régulier dans les affectations qui peuvent affecter des variations semestrielles. Le départ notable à signaler est celui de S. Théodosie qui quitte la congrégation.

Total des dépenses pour les personnes à charge en 1838	8 541 F
---	----------------

1839

Personnel	8 979	9 198	8 541	8 103	8 322	8 103	7 884	7008
------------------	-------	-------	-------	--------------	-------	-------	-------	------

12 orphelins	2 628
4 personnes âgées et invalides	876
10 sœurs de voile (800 F l'une)	2 190
11 sœurs converses	2 409
Total	8 103 F

Total des dépenses pour les personnes à charge en 1839	8 103 F
---	----------------

1840

Personnel	8 979	9 198	8 541	8 103	8 322	8 103	7 884	7008
------------------	-------	-------	-------	-------	--------------	-------	-------	------

12 orphelins	2 628
4 personnes âgées et invalides	876
10 sœurs de voile	2 190
12 sœurs converses	2 628
Total	8 322 F

Total des dépenses pour les personnes à charge en 1840	8 322 F
---	----------------

1841

Personnel	8 979	9 198	8 541	8 103	8 322	8 103	7 884	7008
------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------------	-------	------

11 orphelins (a)	2 409
4 personnes âgées et invalides	876
10 sœurs de voile	2 190
12 sœurs converses (a)	2 628
Total	8 103 F

(a). Marthe-Rose, née en 1823, est désormais majeure, raison pour laquelle elle ne figure plus parmi les enfants à charge. Les orphelins sont donc 11.

Total des dépenses pour les personnes à charge en 1841	8 103 F
---	----------------

1842

Personnel	8 979	9 198	8 541	8 103	8 322	8 103	7 884	7008
------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--------------	------

11 orphelins	2 409
4 personnes âgées et invalides	876
10 sœurs de voile	2 190
11 sœurs converses	2 409
Total	7 884 F

Total des dépenses pour les personnes à charge en 1842	7 884 F
---	----------------

1843

Personnel	8 979	9 198	8 541	8 103	8 322	8 103	7 884	7008
------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------------

10 orphelins (a)	2190
4 personnes âgées et invalides	876
10 sœurs de voile	2 190
8 sœurs converses	1752
Total	7 008 F

(a). Saint-Jean, né en 1825, est désormais majeur, raison pour laquelle il ne figure plus parmi les enfants à charge. Les orphelins sont donc 10.

Total des dépenses pour les personnes à charge en 1843	7 008 F
---	----------------

2.3. Matériel

La justification de certaines de ces dépenses demande parfois de longs développements. Compte tenu du fait que certaines d'entre elles valent pour les années à venir, pour alléger un peu le dispositif, nous le précisons quand tel est le cas. Aussi quand ne figure pas d'explication, cela signifie qu'elle se trouve dans une des années passées.

1836

Matériel	64 391	67 646	27 720	34 688	37 557	41 206	43 774	50 950
-----------------	---------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Constructions (a)	?
Transports des Mananais sur les bâtiments du roi (b)	3000
Fret sur divers caboteurs (c)	5000
Achat exceptionnel de vivres pour nourrir les Mananais (d)	46000
Achat de vivres aux Mananais (e)	0
Vêtements (f)	5044,37
Outils et ustensiles (f)	3 750,53
Médicaments (f)	96,50
Service de santé (g)	1500
École (livres, fournitures) (h)	?
Total	64 391,40

(a). Les constructions consistent en fournitures et travail. Les fournitures locales sont le bois pris dans la forêt. Le coût de l'outillage figure ci-dessous au poste « Outils et ustensiles ». Les conditions exceptionnelles de la vie des deux premières années durant lesquelles les Mananais bâtissent avant tout leurs propres maisons nous conduisent à douter de paiements sur ce poste. Les autres constructions reprennent en 1840, année où une somme pour la première fois apparaît au budget. Aussi la ligne disparaît-elle du budget de 1837 à 1839.

(b). Donnée extraite du rapport d'inspection de l'ordonnateur Guillet⁷³. Il s'agit de quatre convois de libérés engagés acheminés sur les bâtiments de l'État ou affrétés par son administration.⁷⁴

(c). En 1837, mère Javouhey écrit au directeur des colonies : « l'on se trouve assez fréquemment dans l'obligation de charger à fret sur les goélettes, caboteurs du pays. Ces dépenses sont portées au compte du budget Mana qu'elles grèvent d'autant »⁷⁵. Le 30 août 1839, elle évoque ce coût : « nous étions obligées de payer huit mille francs de fret pour l'année ».⁷⁶ Nous avons soumis ce chiffre à examen. Sur

⁷³. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), rapport de l'ordonnateur Guillet, 5 octobre 1839.

⁷⁴. *Ibid.*

⁷⁵. ADG. Série X, liasse 188, 12 août 1837, note relative à la dépêche du 2 août 1836 expliquant divers points qui concernent le nouvel établissement de Mana.

⁷⁶. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 411,3, p. 300 à S. Rosalie, 30 août 1839.

la base des indications de l'ordonnateur Guillet, le prix moyen d'une traversée en 1836 est de 750 F⁷⁷. En 1837, les trois derniers acheminements coûtent 2750 F, ce qui fait revenir le prix moyen de la traversée à 917 F. Ces différences s'expliquent par celles entre bâtiments de plus ou moins fort tonnage et qui mobilisent plus ou moins de marins. Si l'on considère un prix moyen de 800 F, mère Javouhey effectuant une dizaine de voyages par an, ses frais de transport s'élèvent bien bon an mal an à 8000 F. Mais comme une partie a été effectuée sur les bâtiments du roi en 1836 en raison des convois, nous défalquons 3000 F de cette somme et affectons 5000 F à cette ligne de dépense.

(d). En 1836 et 1837, la Guyane a été frappée par une très grave disette aggravée par l'impossibilité de s'approvisionner au Para voisin en pleine guerre civile (voir thèse pp. 116-117). Le prix du couac s'est envolé. Son cours officiel en 1837 a été fixé à 0,70 F le kg⁷⁸ mais il est monté à 0,80 F. La dépense exceptionnelle de vivres est attestée par le directeur des colonies : « J'ai vu avec peine que vous aviez été **obligée de faire une dépense de 46 000 F** pour assurer des vivres à vos noirs. Il me semble que vous aviez espéré que vous pourriez même dans les commencements à la nourriture de vos nouveaux venus avec les plantations anciennes. Au reste, c'est un motif de plus de vous aider en ce qui dépendra de nous. Mais vous savez que nos ressources pécuniaires sont épuisées. »⁷⁹

(e). En raison des pluies exceptionnellement fortes, cause de la disette, les Mananais n'ont rien produit.

(f). Données extraites du rapport d'inspection de l'ordonnateur Guillet⁸⁰.

(g). Une seule source donne une évaluation, en 1843 : 1610 F. Nous avons ramené cette somme à 1500 F, et l'appliquons rétrospectivement à chacune des années. Cela reste une estimation très basse, surtout pour les premières années où les malades étaient nombreux.

(h). Autant il est question de l'école, autant les frais de scolarité sont absents des sources. Ils devaient être extrêmement réduits, le papier étant très rare à l'époque et surtout en de pareils endroits. Nous supposons qu'à Mana, le sable a servi de papier (thèse, p. 348).

Total des dépenses de matériel 1836 arrondi à	64 391 F
--	-----------------

⁷⁷. Ce prix est corroboré par Anne-Marie Javouhey : « J'ai fait un marché avec un honnête capitaine, écrit-elle le 14 mai 1839, je lui donne sept cent cinquante francs par voyage. ». *Ibid.*, t. 2, L. 404,7, p. 289 à S. Rosalie, 14 mai 1839.

⁷⁸. ANOM. BOGF, 1837, acte 1, tarif approuvé le 9 janvier 1837.

⁷⁹. SJDC. Livre de correspondance officielle, lettre de Filleau de Saint-Hilaire à Anne-Marie Javouhey, 20 juillet 1836.

⁸⁰. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), rapport de l'ordonnateur Guillet, 5 octobre 1839.

1837

Matériel	64 391	67 646	27 720	34 688	37 557	41 206	43 774	50 950
-----------------	--------	---------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Transports des Mananais sur les bâtiments du roi	2 750
Fret sur divers caboteurs	5 000
Achat exceptionnel de vivres pour nourrir les Mananais (a)	55 000
Achat de vivres aux Mananais (b)	0
Vêtements	2 256,52
Outils et ustensiles	1 040,42
Médicaments	99,20
Service de santé	1 500
École (livres, fournitures)	?
Total	67 646,14

Les explications données pour 1836 valent pour les rubriques non annotées ci-dessous.

(a). La disette se poursuit. Anne-Marie Javouhey, écrit sœur Philémon Poulachon, a « fait un arrangement avec M. Garganna [sic, Goyriéna], négociant de Cayenne, pour lui procurer du riz des Etats-Unis. La dépense en riz et en couac pour cette seule année s'est élevée à **55 mille francs.** »⁸¹

Afin de dissiper toute équivoque et compte tenu de l'ampleur de la somme, nous avons envisagé l'idée selon laquelle les 46 000 F de 1836 et les 55 000 F de 1837 se chevauchaient au lieu de s'additionner. Nous avons donc évalué la quantité de vivres consommés sur les deux années. Elle démontre que toutes les bouches à nourrir à Mana demandaient bien un budget d'environ cent mille francs sur deux ans. Elle figure à la suite de cette page.

(b). l'ordonnateur a fait état d'une vente maigrelette de couac à Cayenne mais la somme est dérisoire pour permettre de calculer un achat aux Mananais.

Total des dépenses de matériel 1837 arrondi à	67 646 F
--	-----------------

⁸¹. SJDC. 2A.i.3.8.1. *Souvenirs de S. Philémon Poulachon sur la Guyane*, 1854.

ÉVALUATION DU COÛT DE LA NOURRITURE DES HABITANTS DE MANA EN 1836 ET 1837

Liste des convois successifs d' enrôlés pour Mana

(Document source⁸²)

1836		Nègres	Négresses	Négrillons	Négrittes	Total
3 mars	1- envoi	50				50
13 avril	2- envoi	62	42	3	2	109
26 juillet	3- envoi	19	47	5	9	80
1- sept.	4- envoi	21	58	8	13	100
1837						
14 janvier	5- envoi	25	4	7	9	45
7 mars	6- envoi		37	20	18	75
12 avril	7- envoi	5	7	1	4	17
		182	195	44	55	476

Le document de base est la liste des convois successifs d' enrôlés pour Mana (thèse, p. 101)

À cette population s'ajoute la population déjà présente à Mana soit

- 22 sœurs en janvier et février 1836.
- 25 de mars à décembre 1836 puis 26 en 1837 (ce nombre inclut les sœurs converses).
- 1 prêtre déjà sur place (abbé Lafon)
- 7 Sénégalais arrivés mi-février.
- 1 prêtre et 2 agents à l'arrivée en mars (l'abbé Lagrange, Louis Javouhey Laurenceau et Simon Massé).
- 19 esclaves appartenant à Anne-Marie Javouhey déjà sur les lieux.

À partir de ce document, nous avons calculé le nombre de personnes / semaines (P/S) soit une personne mangeant pendant une semaine.

Exemple : un adulte mananaï présent toute l'année à Mana équivaut à 52 personnes/semaines.

Calcul du nombre de personnes / semaines en 1836 et 1837

Légende des abréviations

Sem 1836 = nombre de semaines de présence en 1836.

Sem 1837 = nombre de semaines de présence en 1837.

Le coefficient (coeff.) est un nombre de personnes. Il est lié à la ration hebdomadaire de nourriture reçue par cette personne. Si c'est un adulte, le coefficient est 1, si c'est un enfant de moins de 13 ans, il est de 0,5 comme dans la marine et en colonie.

⁸². ADG. Série X, liasse 160, « Liste établie par le chef du bureau du Domaine » 17 avril 1838.

		Adultes	Enfants	Sem 1836	Sem 1837	Total semaines	Total Coeff.	Total P/S
Mi février 1836	Sénégalais	6	1	43	52	95	6,5	637
1836	Religieuses	22		52	52	104	22	2288
1836	Religieuses	3		43	52	95	3	285
1836	Esclaves	19		52	52	104	19	1976
1836	Agents	3		43	52	95	3	285
1836	Agents	1		52	52	104	1	104
1837	Religieuses	26		52	52	104	26	2704
1837	Esclaves	19		52	52	104	19	1976
1837	Agents	4		52	52	104	4	416
3 mars 1836	1- convoi	50	0	43	52	95	50	4750
13 avril 1836	2- convoi	104	5	37	52	89	106,5	9478,5
26 juillet 1836	3- convoi	65	14	22	52	74	72	5328
1er sept 1836	4- convoi	79	21	16	52	68	89,5	6086
14 janv 1837	5- convoi	29	16	0	50	50	37	1850
7 mars 1837	6- convoi	37	38	0	42	42	56	2352
12 avril 1837	7- convoi	12	6	0	37	37	15	555
Total								41 070,5

Méthode de calcul

Nous avons considéré que la pénurie a occasionné une limitation de la ration quotidienne à 500 gr au lieu de 650 à 750 grammes. Ceci équivaut à 3,5 kg de vivres par personne / semaine, poids de la ration. Nous ne misons pas sur d'autres denrées de substitution car aucune n'a échappé aux pluies diluviennes.

À partir des dates d'arrivée, nous avons compté le nombre de semaines de présence à Mana en 1836 et 1837. Ce nombre a été multiplié par le coefficient :

$$(\text{Sem 36} + \text{Sem 37}) \times \text{coefficient} = \text{nombre de semaines de nourriture.}$$

41 070,5 P/S X 3,5 kg de vivres = 143 746,75 kg de vivres.

Le prix du kg de vivres a été fixé à 0,70 F, prix atteint et parfois dépassé par les vivres pendant cette période de pénurie.

143 746,75 kg de vivres à 0,70 F le kilo, coûtent 100 622,725 soit **100 623 F**.

Conclusion : il a effectivement fallu dépenser plus de 100 000 F en vivres pour nourrir très frugalement les Mananais en 1836 et 1837, ce qui valide l'addition de la somme évoquée par Saint-Hilaire en 1836 (46 000 F) et celle mentionnée par sœur Philémon Poulachon pour une année (55 000 F).

1838

Matériel	64 391	67 646	27 720	34 688	37 557	41 206	43 774	50 950
-----------------	--------	--------	---------------	--------	--------	--------	--------	--------

Transports : location de la goélette <i>La Bonite</i> (a)	1 720
Transports : fret sur divers caboteurs (b)	1 500
Achat de vivres aux Mananais (c)	0
Vêtements (d)	23 000
Outils et ustensiles	?
Médicaments	?
Service de santé	1 500
Total	27 720

(a) Un premier accord a été signé en septembre 1838 entre mère Javouhey et lo Roméo. Il n'envisage alors que la location de la goélette et des services du capitaine. L'accord signé porte sur 5 voyages pour un coût forfaitaire de 4300 F. « A compter du premier octobre prochain, les voyages seront effectués de deux en deux mois et les paiements chaque trimestre »⁸³. Deux voyages sont donc effectués en 1838, ce qui correspond aux 2/5^{èmes} du forfait, soit **1720 F**.

(b) Les lettres de mère Javouhey montrent qu'elle est à Mana sans discontinuer de mars à décembre en cette année qui voit la première vague de libérations et l'inspection du gouverneur Ducamper attendu à cette occasion. Aussi sur le forfait signé avec lo Roméo, nous ne comptons que 2 voyages soit 2 fois 750 F qui font **1500 F**.

(c) Les vivres commencent à pousser en 1838 mais ils sont absorbés par la consommation locale. Le deuxième semestre permet une petite recette mais trop faible pour donner matière à évaluation.

(d). « Je viens d'acheter pour habiller sept cents personnes pendant une année ; j'ai dépensé **vingt-trois mille francs**, j'avais économisé depuis un an ».⁸⁴

Total des dépenses de matériel 1838	27 720 F
--	-----------------

⁸³. SJDC. 2A.i.3.4.1, Contrat entre lo Romeo, caboteur sur *La Bonite* et Anne-Marie Javouhey, 24 septembre 1838.

⁸⁴. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 379,3 p. 230, à S. Marie-Joseph, 23 février 1838.

1839

Matériel	64 391	67 646	27 720	34 688	37 557	41 206	43 774	50 950
-----------------	--------	--------	--------	---------------	--------	--------	--------	--------

Achat de vivres aux Mananais (a)	2028
« Vivres et autres approvisionnements fournis par l'administration » (b)	4460,39
Achat de marchandises pour le magasin (c)	20000
Goélette <i>La Bonite</i> (achat, maintenance, voyages) (d)	6700
Service de santé	1500
Total	34 688, 39

(a). À compter de 1839, nous prenons en compte les frais d'achat de vivres aux Mananais. Cette évaluation est très délicate à réaliser car elle est mal documentée et de surcroît manipulée à des fins polémiques par les habitants et l'administration de la colonie. Nous avons choisi de partir de l'accusation du gouverneur Laÿrle qui, dans son rapport d'octobre 1843⁸⁵, fait état d'une marge bénéficiaire de 20 centimes par kg de couac acheté 15 centimes et revendu 30 à 35 centimes. Ceci équivaut à une marge maximale de 57%. Le gouverneur ne parle pas du riz. Après avoir fait plusieurs simulations, nous avons choisi de fixer cette marge à un taux supérieur encore, de 70%. Il procède du parti pris évoqué ci-dessus de minimiser les dépenses.

Vivres vendus à Cayenne	Recettes issues de la vente
Manioc	3510
Riz en paille	3250
Total	6760
Achat à 30% du prix de vente	2028

⁸⁵. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(21), rapport du gouverneur Laÿrle au ministre de Mackau, 6 octobre 1843.

(b) La ligne « Vivres et autres approvisionnements fournis par l'administration » est livrée sans autres précisions par l'ordonnateur Guillet⁸⁶. Compte tenu des postes sur lesquels nous n'avons aucune information, nous en prenons note.

(c) « Dès que j'aurai fini de payer **vingt mille francs de marchandises** que je viens d'acheter pour alimenter les magasins de Mana [...] »⁸⁷ Ces « marchandises » sont de toutes sortes comme le montrent les commandes de mère Javouhey (thèse, pp. 123-125). Compte tenu de son importance, elle vaut sans doute pour toute l'année et répond à plusieurs rubriques à la fois, raison pour laquelle nous éliminons les lignes vêtements, « outils et ustensiles » et autres « quincaillerie » et médicaments. Nous gardons ce montant pour les années suivantes.

(d) Clauses du contrat d'achat de *La Bonite* et des services de son capitaine :

« Le Sieur Jo Roméo vend et cède à Madame Javouhey la dite Goélette *La Bonite* avec tous ses agrès et apparaux en bon état [...] pour la somme de quatorze mille francs, payable comme suit, savoir :

<i>Deux mille quatre cents francs aussitôt après la livraison de la dite goélette qui sera faite à Madame Javouhey, à Cayenne, le 15 juillet de la présente année.</i>	1839
<i>Madame Javouhey s'engage, à partir du premier août prochain, à payer au lieu et place de Monsieur Jo Roméo, à Monsieur Couï de Nantes, [...] la somme de quatre cents francs tous les mois jusqu'à concurrence de sept mille francs [...].</i> Soit 5 mois en 1839	2400 Réglé
<i>Madame Javouhey payera en outre à Monsieur Jo Roméo la somme de onze cent cinquante francs de trois en trois mois, jusqu'à l'extinction de la somme de quatre mille six cents francs faisant le reste de la dite somme de quatorze mille francs.</i> Soit deux versements dans le second semestre de 1839	2000 (5 mois X 400) Restent 5000
<i>De son côté, Monsieur Jo Roméo s'engage d'après le désir de Madame Javouhey, à commander et conduire la dite Goélette <i>La Bonite</i> pendant l'espace de deux années, moyennant la somme de trois mille francs par an, à la charge à lui de se nourrir à ses frais »⁸⁸</i> Nous faisons valoir ce versement à partir de l'année suivante mais comptabilisons les deux derniers voyages issus du contrat précédent, soit 2 fois 750 F.	2300 (2 tr. X 1150) Restent 2300
Total des frais de transport	Voir dépenses de personnel
Total	6700

Total des dépenses de matériel 1839 arrondi à	34 688 F
--	-----------------

⁸⁶. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), rapport de l'ordonnateur Guillet, 5 octobre 1839.

⁸⁷. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 397,4, p. 275, à S. Marie-Joseph, 29 avril 1839.

⁸⁸. SJDC. 2A.i.3.5.2, Acte de vente de la goélette *La Bonite* à Anne-Marie Javouhey, 3 juillet 1839.

1840

Matériel	64 391	67 646	27 720	34 688	37 557	41 206	43 774	50 950
-----------------	--------	--------	--------	--------	---------------	--------	--------	--------

Constructions (a)	7 000
Achat de vivres aux Mananais (b)	1957,50
Goélette <i>La Bonite</i> (achat, maintenance, voyages) (c)	7 100
Achat de marchandises pour le magasin (d)	20 000
Médicaments (e)	?
Service de santé (e)	1 500
Total	37 557,50

(a) Il s'agit au budget 1840 d'une « subvention de secours pour la construction de la chapelle et de l'hôpital ».

(b). Calcul de l'achat de vivres selon la même méthode que pour l'année précédente.

Vivres vendus à Cayenne	Recettes issues de la vente
Couac	5200
Riz	1325
Total	6525
Achat à 30% du prix de vente	1957,50

(c). Décompte des charges liées à la *Bonite* calculées sur la base du contrat signé en 1839.

Deux mille quatre cents francs aussitôt après la livraison de la dite goélette qui sera faite à Madame Javouhey, à Cayenne, le 15 juillet de la présente année.	0
Madame Javouhey s'engage, à partir du premier août prochain, à payer au lieu et place de Monsieur lo Roméo, à Monsieur Couï de Nantes, [...] la somme de quatre cents francs tous les mois jusqu'à concurrence de sept mille francs [...]. Soit 12 mois en 1840	4800 12 mois X 400 Restent 200
Madame Javouhey payera en outre à Monsieur Jo Roméo la somme de onze cent cinquante francs de trois en trois mois , jusqu'à l'extinction de la somme de quatre mille six cents francs faisant le reste de la dite somme de quatorze mille francs. Soit 4 trimestres en 1840	2300 (2 tr. X 1150 Réglé
De son côté, Monsieur lo Roméo s'engage d'après le désir de Madame Javouhey, à commander et conduire la dite Goélette la <i>Bonite</i> pendant l'espace de deux années, moyennant la somme de trois mille francs par an , à la charge à lui de se nourrir à ses frais » ⁸⁹	Voir dépenses de personnel
Total des frais de transport de 1839	7 100

(d). Mère Javouhey fait allusion à des traites de « marchandises » : « Nous en devons quatre mille à Rouen, et je demande pour six mille francs de marchandises. »⁹⁰ Il s'agit d'informations parcellaires. Nous n'en tenons pas compte et gardons la somme forfaitaire de **20 000 F**.

(e) « Les quarante carrés de terrains loués par portions aux Noirs nous feront un revenu qui sera affecté à l'entretien et aux soins à donner aux malades. »⁹¹ C'est ainsi que le service hospitalier est financé en tout ou partie par une location qui doit éviter des échanges d'argent liquide. Nous gardons pour les années suivantes la somme de 1500 F comme indicateur d'une valeur possible incluant les médicaments.

Total des dépenses de matériel 1840 arrondi à	37 557 F
--	-----------------

⁸⁹. *Ibid.*

⁹⁰. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 424, 2, p. 321, à S. Nathalie Raymond, 23 avril 1840.

⁹¹. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L 432,7, pp. 345-346, au baron Roger, 10 août 1840.

1841

Matériel	64 391	67 646	27 720	34 688	37 557	41 206	43 774	50 950
-----------------	--------	--------	--------	--------	--------	---------------	--------	--------

Constructions (a)	12 000
Achat de vivres aux Mananais (b)	3 006
Goélette <i>La Bonite</i> (achat, maintenance, voyages) (c)	4 700
Achat de marchandises pour le magasin (d)	20 000
Service de santé, médicaments inclus	1 500
École (livres, fournitures)	?
Total	41 206

(a). « Subvention pour la construction d'une chapelle et d'un hôpital ». Budget de 1841.⁹²

(b). Selon les mêmes modalités que les années précédentes, voici le calcul des recettes issues de la vente.

Vivres vendus à Cayenne	Recettes issues de la vente
Couac	6000
Riz	4020
Total	10 020
Achat à 30% du prix de vente	3006

(c). *La Bonite*.

Il ne reste plus que 200 F à verser pour l'achat (voir l'échéancier de remboursement dans **1840 c**). Que coûtent les voyages et la maintenance ?

En 1842, Anne-Marie Javouhey écrit : « Nous avons un bâtiment pour le transport des marchandises qui nous coûte d'entretien par an de sept à huit mille francs ; mais c'est le plus joli bâtiment de la rade de Cayenne et le meilleur marcheur ».⁹³ Nous faisons donc la moyenne de "sept et huit mille francs", comptons 7500 F. Nous en retirons le salaire de lo Roméo de 3000 F mis dans les dépenses de personnel. Il reste **4500 F** de frais de voyages et de maintenance, auxquels nous ajoutons **le reliquat de 200 F** qui solde l'achat. Le total est donc de **4700 F**. Ces frais de voyage sont repris dans les années suivantes.

(d). Achat de marchandises pour le magasin. Sans indications, nous chiffons cependant ce poste à 20 000 F pour les raisons présentées dans la même rubrique, année 1839.

Total des dépenses de matériel 1841	41 206 F
--	-----------------

⁹². SJDC. Livre de correspondance officielle, budget de 1841.

⁹³. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 502,4 p. 493, à S. Marie-Joseph, 22 juin 1842.

1842

Matériel	64 391	67 646	27 720	34 688	37 557	41 206	43 774	50 950
-----------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------------	--------

Constructions (a)	11 500
Achat de vivres aux Mananais (b)	6 274,11
Goélette <i>La Bonite</i> (maintenance, voyages)	4 500
Achat de marchandises pour le magasin	20 000
Médicaments	?
Service de santé	1 500
École (livres, fournitures)	?
Total	43 774,11

(a). Mère Javouhey écrit à l'ordonnateur : « Pour l'achèvement de l'église : quatre mille francs. Acompte pour un hôpital : deux mille francs. Pour une maison pénitentiaire : quatre mille francs. Pour ameublement d'un hôpital : mille cinq cents francs. »⁹⁴

(b). Selon les mêmes modalités que les années précédentes, voici le calcul des recettes issues de la vente.

Vivres vendus à Cayenne	Recettes issues de la vente
Couac	16 278,50
Riz	4635,20
Total	20 913,70
Achat à 30% du prix de vente	6274,11

Total des dépenses de matériel 1842 arrondi à	43 774 F
--	-----------------

⁹⁴. AMJ, *Correspondance, op.cit.*, t. 2, L. 496,1, p. 477, à l'ordonnateur Cadéot, 6 mai 1842.

1843

Matériel	64 391	67 646	27 720	34 688	37 557	41 206	43 774	50 950
-----------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------------

Constructions (a)	13 600
Achat de vivres aux Mananais	10 440,07
Goélette <i>La Bonite</i> (maintenance, voyages)	4 500
Achat de marchandises pour le magasin	20 000
Médicaments	?
Service de santé (c)	1 610
École (livres, fournitures)	
Achat d'une mule (d)	800
Total	50 950,07

(a). **Constructions** : début du chantier du presbytère et entretien de la salle d'asile. Quatre sources livrent les informations suivantes :

- Acompte pour la construction du presbytère. Fixé au budget à 5200 F, il n'est en fait que de 4800 F, aux termes du marché signé entre Auguste Javouhey et Isabelle Marion⁹⁵ ;
- 4500 F de construction du presbytère.⁹⁶
- 2500 F pour l'ameublement du presbytère⁹⁷
- 1000 F pour l'entretien d'une salle d'asile de 100 enfants⁹⁸

(b). Selon les mêmes modalités que les années précédentes, voici le calcul des recettes issues de la vente.

Vivres vendus à Cayenne	Recettes issues de la vente
Couac	25 544,75
Riz	9 255,50
Total	34 800,25
Achat à 30% du prix de vente	10 440,07

⁹⁵. SJDC. 2A.i.3.5.5, marché signé entre Auguste Javouhey et S. Isabelle Marion, 15 juin 1843

⁹⁶. SJDC. 2A. i.4.3.7, Auguste Javouhey à Anne-Marie Javouhey, 31 mars 1844

⁹⁷. SJDC. 2A.i.4.4.2.27, marché signé entre Auguste Javouhey et S. Isabelle Marion, 15 juin 1843. Dans ce document figure le détail des meubles.

⁹⁸. SJDC. 2A. i.4.3.7, lettre d'Auguste Javouhey à Anne-Marie Javouhey, 31 mars 1844

(c). C'est la première fois que cette ligne est portée au budget. Elle l'est à la demande de l'ordonnateur. Le poste, évalué pour la première fois, l'a été à 3000 F dans des conditions décrites en mars 1843 par Auguste Javouhey : « Les journées d'hôpital pour lesquelles une somme de 3000 F avait été disposée ne se sont élevées qu'à 1610 F, à raison de 1F et sur lequel prix il faudra sans doute faire la retenue des 3%. Monsieur l'ordonnateur avait été prié d'en forcer le prix et d'y ajouter les journées de geôle dont le nombre ne doit même pas atteindre le montant de la somme prévue. »⁹⁹

d). « Voilà, Ma chère Mère, à peu près ce que nous avons fait à Cayenne, avec l'achat des choses nécessaires au renouvellement de notre approvisionnement et celui d'une mule chez M. Goyriéna (pour 800 F). »¹⁰⁰

Total des dépenses de matériel 1843 arrondi à	50 950 F
--	-----------------

⁹⁹. *Ibid.*

¹⁰⁰. SJDC. 2A.i.4.4.3.2, Auguste Javouhey à Anne-Marie Javouhey, 12 septembre 1843.

